

La gestion des sinistres

PUBLIC VISE / PRÉREQUIS

Chargés de copropriété et chargés de gestion locative, ayant des connaissances générales en immobilier.

OBJECTIFS

- Savoir gérer un sinistre
- Maîtriser le mécanisme des conventions CIDRE et CIDE-COP

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique, étude de cas concrets et échanges avec le formateur dans une salle confortable (6 à 10 personnes)
- Support de formation en projection vidéo et/ou papier
- Questionnaire d'évaluation sur le déroulement de la formation et remise d'une attestation individuelle de formation

FORMATEUR

Nathalie BECARMIN
Enseignant BTS Professions Immobilières

MODALITÉS

Date :	21 mars 2018 9h30 à 13h
Lieu :	2 rue Thomas Edison 67450 Mundolsheim salle au 1^{er} étage
Durée :	3h30
Tarif :	95 € HT soit 114 € TTC
Inscriptions :	www.cfaimmo.fr

PROGRAMME

- I. Les Assurances Obligatoires
 - a) L'assurance du locataire
 - b) L'assurance de la Copropriété
 - c) L'assurance PNO du Bailleur
- II. Les conventions
 - a) CIDRE et CIDE COP
 - b) La réforme en 2018
- III. Les types de sinistre
 - a) Touchant les parties communes
 - b) Émanant d'un tiers
 - c) Un incendie
- IV. La gestion du sinistre par le gestionnaire
 - a) Le constat amiable Dégât des eaux
 - b) Autre Constat que DDE
 - c) La relation avec le syndic
 - d) Lors de la vacance locative
- V. L'expertise
 - a) L'Évaluation des désordres et de la remise en état
 - b) Rdv expertise
 - c) Les responsabilités à définir
 - d) Le coefficient de vétusté
 - e) La gestion des travaux
 - f) L'indemnité différentielle
- VI. Divers
 - a) Délai de déclaration
 - b) Délai de prescription
 - c) La réévaluation de l'indemnité en cas de supplément de travaux